



GRILLE DES USAGES						
USAGES	Usage dominant	Classes et sous-classes d'usages	Usages autorisés par zone			
			Zone A-8			
	RÉSIDENTIEL	RE - habitations en zone agricole		• (1)		
AGRICOLE	AA - agriculture	•				
	AB - élevage	•				
	AC - activités complémentaires	•				
	AD - activités agrotouristiques	•				
	AE - animaux domestiques	•				

GRILLE DES NORMES			Zone A-8	
			Groupe résidentiel	Autres groupes
			NORMES	IMPLANTATION
marge avant d'un terrain d'angle ou transversal				
marge de recul latérale min. (mètres)	3	6		
marge de recul arrière min. (mètres)	10	3		
BÂTIMENT	hauteur minimale (étages)	1		1
	hauteur maximale (étages)	2		2
	hauteur maximale (mètres)	12		12
	exhaussement maximal (mètres)			
	façade minimale (mètres)			
	profondeur minimale (mètres)			
RAPPORTS	superficie min. au sol (mètres carrés)	70		
	coefficient d'emprise au sol bâtiment principal	0,3		0,4
	coefficient d'emprise au sol bâtiment accessoire			
	AUTRES NORMES	PIIA		
	PAE			
AMENDEMENT				
DIVERS	Notes particulières et autres dispositions :			
	(1) Voir article 3.3 relatif à la définition des usages "RE" dans le règlement de zonage. Cette note prévaut pour tous ces types d'usages autorisés dans les zones "A".			

